

DELIBERATION N° 02.02/2023

-----

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le SEPT FEVRIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Guy JATIVA - François LO PRESTI

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à J.M. Bernard  
Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D Lenne  
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à D. Bussignies  
Florence LIENARD qui a donné procuration à B. Harlaux

*Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

**OBJET : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du  
22.12.2022**

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 22/12/2022, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 10.02.2023  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
09.02.2023 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20230207-230209\_D1033SD-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER